

Coupes non régliées				<input type="checkbox"/>				
				<input type="checkbox"/>				
				<input type="checkbox"/>				
				<input type="checkbox"/>				
				<input type="checkbox"/>				
				<input type="checkbox"/>				
				<input type="checkbox"/>				

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2014, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

2. DROIT DE PREEMPTION :

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de Bellecombe en Bauges a instauré un droit de préemption sur les zones urbanisables du PLU de la commune.

Il donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemptions prévus par le code de l'urbanisme dans le cadre de la vente des parcelles E 796 et E 790 au Villard Devant par M. EXERTIER André au profit de M. et Mme FOURNIER Roger.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

3. TRANSPORTS SCOLAIRES : PARTICIPATION COMMUNALE :

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de Bellecombe en Bauges depuis plusieurs années a souhaité étendre les services de transports scolaires aux élèves de primaire, domiciliés à moins de trois kilomètres de l'école (les Hameaux de Broissieux, les Dôdes, Côte-chaude, le Tabalet, le Villard Devant et Entrèves arrêts de Chez les Blancs et chez Vergain sont concernés). Suivant les règles de la charte du transport scolaire de la Savoie, ces élèves sont subventionnés à hauteur de 50 % par le Département, l'autre partie étant prise en charge par la commune et pour laquelle un décompte de participation lui est adressé chaque année (6 871.26 € TTC pour l'année scolaire 2012-2013).

M. le Maire propose de renouveler ce service pour l'année scolaire 2014-2015, afin de maîtriser et limiter la circulation des véhicules aux abords de l'école. Il souligne également le problème de sécurité liée à la circulation des piétons le long des routes départementales faute d'aménagements. Il informe le conseil municipal que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

Confirme le souhait de renouveler ce service pour la prochaine rentrée scolaire,
S'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget.

4. DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA CANDIDATURE DE MEMBRES DES COMMISSIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DES BAUGES :

M. le Maire donne connaissance de la liste des 6 commissions de la Communauté de Communes, ainsi que la liste de ses membres.

Commission n°1 : Communication – Culture – Relations extérieures

Président en charge M. Pierre HEMAR (Le Châtelard)

M. François ARMENJON (Le Châtelard)

M. Éric DELHOMMEAU (Bellecombe en Bauges)

M. Pierre GERARD (Arith)

Nombre de conseillers municipaux maximum : 5

Commission n°2 : Eau Assainissement Fonctionnement - Défense incendie - Cours d'eau -Voierie – Salubrité – OM Déchets

Président en charge M. Jean-Pierre FRESSOZ (La Compôte)

M. Vincent BOULNOIS (Le Châtelard)

M. Hugues CHAREYRE (Lescheraines)

M. Éric DELHOMMEAU (Bellecombe en Bauges)

M. Pierre DUPERRIER (Jarsy)

M. Philippe GAMEN (Le Noyer)

M. Jean LEON (Arith)

Nombre de conseillers municipaux maximum : 7

Commission n°3 : Eau Assainissement Investissement - Urbanisme-(SCOT-PLUI-SADD) Aménagement du Territoire - Logement et cadre de vie - Patrimoine intercommunal

Président en charge M. Philippe GAMEN (Le Noyer)

Mme Emmanuelle ANDREVON (Aillon-le-Jeune)

M. Vincent BOULNOIS (Le Châtelard)

M. Jean-Luc BERTHALAY (Bellecombe en Bauges)

M. Pierre GERARD (Arith)

M. Damien REGAIRAZ (La Motte en Bauges)

Mme Marion RENOIR (La Motte en Bauges)

Nombre de conseillers municipaux maximum : 4

Commission n°4 : Développement économique - Tourisme - Affaires agricoles et forestières

Président en charge M. Albert DARVEY (Lescheraines)

M. François ARMENJON (Le Châtelard)

M. François BLANC (Sainte Reine)

Mme Annick BONNIEZ (Ecole en Bauges)

Mme Maryse FABRE (Saint François de Sale)

M. Pierre GERARD (Arith)

M. Philippe TREPIER (Aillon-le-Jeune)

Nombre de conseillers municipaux maximum : 4

Commission n°5 : Affaires scolaires (CIAS, ADMR) Enfance jeunesse

Président en charge Mme Marie PERRIER (Doucy en Bauges)

M. Jean-Luc BERTHALAY (Bellecombe en Bauges)

Mme Maryse FABRE (Saint François de Sale)

M. Philippe GAMEN (Le Noyer)

M. Philippe TREPIER (Aillon-le-Jeune)

Nombre de conseillers municipaux maximum : 4

Commission n°6 : Finances - Mutualisation des achats - Transports Scolaire Sports - Associations - Plan Intercommunal de Sauvegarde

Président en charge M. Christian GOGNY (Aillon-le-Vieux)

Mme Emmanuelle ANDREVON (Aillon-le-Jeune)

M. François ARMENJON (Le Châtelard)

Mme Elodie BELET FERRAND (Lescheraines)

Mme Véronique LEVEQUE (Bellecombe en Bauges)

M. Pierre GERARD (Arith)

M. Damien REGAIRAZ (La Motte en Bauges)

Nombre de conseillers municipaux maximum : 4

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

M. Bruno LEJEAU pour siéger à la commission n°2.

M. Michel NICLOUD pour siéger à la commission n°4.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BIBLIOTHEQUE :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention pour le projet d'enrichissement du fonds bandes dessinées pour la bibliothèque municipale de Bellecombe en Bauges d'un montant de 1011.89 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de 1011.89 € TTC de la librairie Danaïdes
- sollicite de l'Assemblée des pays de Savoie une subvention la plus élevée possible pour l'acquisition de documents pour la bibliothèque municipale;
- vote le financement suivant : les achats hors subvention seront financés sur fonds libres.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le fonctionnement de la bibliothèque municipale est assuré par un groupe de bénévoles. Un budget de 700 € annuel leur est alloué pour l'achat de livres, la municipalité rembourse également les frais de déplacement des bénévoles pour se rendre à des formations ou des échanges de livres dans les locaux de Savoie Biblio,...

Le Conseil Municipal est informé que la bibliothèque municipale peut prétendre à une subvention tous les trois ans pour l'enrichissement de son fond.

6. ACTIVITES PERISCOLAIRES :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le directeur d'académie lui a confirmé par courrier la suppression d'une classe à Bellecombe en Bauges pour la rentrée de septembre 2014. A la rentrée prochaine l'école de Bellecombe en Bauges répartira donc ses effectifs totaux de 71 élèves en trois classes de niveaux multiples. Le conseil municipal propose de faire un courrier à l'inspecteur d'académie. Il demande que lui soit remis les prévisions d'effectifs pour les 3 ans à venir.

M. le Maire donne connaissance de l'avancement des travaux de la Commission des rythmes scolaires qui se réunit désormais chaque semaine.

La commission malgré l'assouplissement de la loi a décidé de maintenir le choix de grouper des TAP de 1 h 30 le mardi et vendredi en fin d'après-midi pour les élèves de primaire, et ce afin de respecter l'idée de base d'alléger la journée des enfants. Les élèves de maternelle auront $\frac{3}{4}$ d'heure de TAP en début d'après-midi chaque jour pour un temps de sieste ou de repos.

Le choix des intervenants pour les TAP sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Vote des tarifs de cantine et de garderie lors du conseil municipal du 20 juin. Sera présenté un bilan des services périscolaires ainsi que le chiffrage du coût des TAP.

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Fabienne ROSS ATSEM qui est actuellement en disponibilité pour convenance personnelle souhaite réintégrer son poste à la rentrée de septembre 2014. Mme MONE Marie-Noëlle qui la remplace actuellement restera dans l'équipe et assurera d'autres tâches notamment liées à la mise en place des TAP.

Lors du prochain conseil municipal sera présentée une organisation horaire des tâches du personnel de l'école, le nom des personnes affectées à chacun des postes sera connu ultérieurement.

7. QUESTIONS DIVERSES :

PISTE PASTORALE DES COLS DE BORNETTE ET DU GOLET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX :

Suite à la réception de travaux, M. le Maire présente le décompte général du marché pour les travaux de création de la piste pastorale qui s'élèvent à 197 679.60 €.

Le marché initial était de 137 660.80 € H.T., la commune a signé en décembre un premier avenant d'un montant de 50 478.80 € H.T.

M. le Maire propose donc un second avenant d'un montant de 9 600 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

Accepte l'avenant n°2 au marché de création de la piste pastorale d'un montant de 9 600 € H.T

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer cet avenant.

DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE :

Dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie mis en place sur le département de la Savoie, la Préfecture demande aux municipalités de désigner un référent sur chaque commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne Mme Lauriane PETIT-ROULET comme référent ambrosie pour la commune de Bellecombe en Bauges.

DEMANDES DIVERSES :

M. le Maire donne connaissance de la demande de la compagnie la Guedaine pour le prêt de la cours de l'ancienne école le vendredi 4 juillet 2014 pour une représentation de leur nouveau spectacle « Mômes'N'Rock ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prêter le site de la cours de l'ancienne école pour cette représentation.

M. le Maire donne connaissance de la demande la Halte du Doc de mettre à disposition la salle polyvalente sans frais pour les projections de film documentaire suivi d'un débat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prêter la salle polyvalente pour les animations de la Halte du Doc.

M. le Maire donne connaissance de la demande de M. GAUTIER Aurélien de pouvoir faire pâturer ses chevaux, comme les années précédentes, sur les terrains suivants dont la commune est propriétaire :

Parcelle C 1441 au Chef-Lieu située à l'intérieure du virage de RD 61 dans le village et la parcelle A 796 à la Charniaz parcelle sur laquelle sera implantée le parking.

Après avoir délibérer, le Conseil municipal

Accepte que M. GAUTIER mette ses chevaux en pâture sur la parcelle C1441

Décide de reprendre la parcelle A 796 à la Charniaz car le projet de parking devrait débiter cet automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Signature des membres présents

M. BERTHALAY Jean-Luc

Mme LEVEQUE Véronique

M. DELHOMMEAU Éric

M. BLANC Stéphane

M. PRICAZ Raymond

Mme BOGEY Catherine

M. CAUSSE Cyrille

M. COMMUNAL Nicolas

M. DUSSOLLIER François

M. LEJEAU Bruno

M. NICLOUD Michel

Mme VADEZ Anne-Sophie

Mme PETIT-ROULET Lauriane

Mme Evelyne NIVEAUX